



LE GUIDE DES RESPONSABLES D'EQUIPES





Ce guide a été conçu pour accompagner les responsables d'équipes dans la gestion de leurs équipes dans le championnat académique de Sports Collectifs.

Ce championnat décerne le titre académique mais ne permet pas de participer au Championnat de France

Chapitre 1

GESTION ADMINISTRATIVE

Article 1 : Engagement

L'engagement des équipes en Championnat Académique se fait auprès du responsable du BDS (ou de l'AS). Les équipes devront être engagées avant la date limite fixée par la Ligue Grand Est du Sport Universitaire (LGESU) et disponible sur le site en début de saison.

La validation de l'inscription au Championnat Académique de chaque équipe est soumise à plusieurs conditions :

- La présentation d'au moins un étudiant (différents des années précédentes) à la formation CUA1 organisée en début de saison par la LGESU. Cet étudiant devra impérativement être différent du responsable d'équipe.
- La présence du responsable d'équipe à la formation des Responsables d'équipes organisée en début de saison par la LGESU (date précisée à la rentrée universitaire)

Pour participer aux formations précédemment citées, les étudiants devront avoir une licence FFSU valide.

Article 2 : Licence

La licence FFSU est obligatoire pour participer **aux créneaux d'entraînements et aux compétitions universitaires** organisées par la LGESU ainsi que les manifestations organisées par l'AS. Aucun délai ne sera admis.

Avant chaque rencontre, l'étudiant doit présenter sa carte étudiant ainsi que sa licence FFSU.

La participation d'un étudiant NON LICENCIÉ à une compétition universitaire est interdite et cette infraction entrainera l'exclusion immédiate de l'équipe du championnat.

En cas d'accident, la LGESU décline toute responsabilité envers les étudiants non licenciés.



LIGUE GRAND EST DU SPORT UNIVERSITAIRE

Site de Nancy-Metz



Conseil : A l'aide de votre smartphone, prenez en photo votre carte d'étudiant et votre licence FFSU. En cas d'oubli, vous pourrez toujours prouver que vous êtes en règle. Les responsables de BDS (ou AS) ont également la possibilité de vous imprimer un listing officiel des joueurs généré par le site « sport-u-licence.com », incrémentée de la signature du Président d'AS.

Article 3 : Feuille de match

Toute rencontre doit faire l'objet d'une feuille de match (y compris en cas de forfait). Elles sont téléchargeables sur notre site internet dans l'onglet Sports Co/Nancy-Metz/Basket-Ball. Afin d'éviter toute confusion, chaque équipe doit être en mesure de fournir une feuille de match.

La feuille de match doit être remplie par les responsables AVANT chaque rencontre. Il est impératif d'y faire figurer les noms, prénoms et n° de licence FFSU de chaque joueur.

Les responsables doivent obligatoirement vérifier les licences FFSU et les cartes d'étudiant.

La feuille de match doit être signée (NOM+PRENOM+SIGNATURE) par tous les responsables ainsi que par les étudiants qui ont suivi la formation CUA1 (formation de l'année en cours ou des années précédentes) sous peine de non validation du résultat.

La signature entraîne la validation définitive du résultat.

L'équipe qui remporte la rencontre (ou le plateau de qualification) a la responsabilité de retourner la(es) feuille(s) de match(s) à la LGESU sous 48h ouvrées soit :

- 1) Par mail à l'adresse suivante : fclier@sport-u.com
- 2) Déposé(es) à l'adresse suivante :

LGESU Site de Nancy
Campus Lettres et Sciences Humaines
23 Boulevard Albert 1^{er} – BP 60446
54001 Nancy Cedex

En cas de résultat nul, l'envoi de la feuille de match est confié à la première équipe citée sur celle-ci. Si les feuilles de matchs ne sont pas retournées dans les délais impartis, les résultats ne seront pas pris en compte et les équipes seront considérées comme forfait (Voir **Article 13**).

Conseil : Soyez toujours en possession d'un ou deux exemplaires de feuilles de match afin de ne pas être démunis avant le début de la rencontre (ou plateau).



Article 4 : Réserves / Réclamations / Rapports d'incidents / Blessures

Toute réserve ou réclamation devra être formulée par le responsable sur la feuille de match et contresignée par l' (ou les) arbitre(s) de la rencontre et par les responsables des équipes concernées.

En cas de fautes graves ou de comportement disciplinaire inapproprié, les faits devront être reportés sur la feuille de match par l'arbitre et contresignés par les capitaines des deux équipes.

Dans tous les cas, la LGESU pourra demander un rapport circonstancié aux responsables d'équipes ainsi qu'aux arbitres CUA1. Ces rapports devront être retournés dans un délai de 48h.

La Commission de discipline sera ensuite convoquée et statuera sur les éventuelles sanctions.

Article 5 : Blessures

Toute blessure (même paraissant anodine) doit être signalée au dos de la feuille de match. Celle-ci devra être contresignée par l'arbitre de la rencontre.

L'étudiant blessé pourra effectuer une déclaration d'accident (dans les 5 jours suivant la rencontre) en suivant la procédure disponible sur le site internet de la LGESU dans l'onglet Administratif/Nancy-Metz/Assurances.

Article 6 : Retour des résultats

Outre les feuilles de matchs, les résultats devront être communiqués par mail à l'adresse suivante : fclicier@sport-u.com au plus tard le lendemain de la rencontre par l'équipe gagnante.

Dans le cas des plateaux de qualification, l'équipe gagnante est chargée de transmettre l'ensemble des résultats du plateau.

En cas de résultat nul, l'envoi des résultats est confié à la première équipe citée sur la feuille de match. La mise à jour des résultats sur le site internet dépend de votre rapidité à retourner les informations.

Seul le renvoi de la feuille de match dans le délai prévu (48h) validera définitivement le résultat.



Article 7 : Frais de déplacements

Les équipes sont susceptibles de se déplacer pour l'organisation d'un plateau ou d'une rencontre. La LGESU prend en charge les frais de déplacements des équipes en Championnat Académique à hauteur de 0,05 € par kilomètre et par joueur.

Le remboursement des frais de déplacements se fait uniquement sur retour de la feuille de match, entièrement renseignée et signée par les responsables d'équipes.

Les étudiants doivent passer par leur Association Sportive pour prétendre à ces remboursements.

La LGESU rembourse l'Association Sportive en fin de saison.

Chapitre 2 GESTION SPORTIVE

Article 8 : Les équipes

8.1 - Composition de l'effectif

Une équipe se compose de joueurs du même BDS (ou AS).

Une équipe pourra intégrer un ou plusieurs joueurs « extérieurs » (si cet étudiant n'a pas d'équipe engagée par son BDS (ou AS)), **sous réserve d'une demande et d'une validation par mail à la LGESU.**

L'entente entre plusieurs BDS (ou AS) est possible, **sous réserve d'une demande et d'une validation par mail à la LGESU.**

Si un BDS (ou AS) engage plusieurs équipes dans le même sport, les collectifs devront être distincts et le responsable de chaque équipe devra envoyer la liste de son effectif à la LGESU avant le début de la compétition.

Un joueur ne peut **en aucun cas** jouer pour deux équipes différentes. Si cette faute est avérée, les équipes concernées seront exclues du Championnat Académique.



8.2 - Organisation de l'équipe

Une équipe est constituée de 6 joueurs et 6 remplaçants. La mixité est tolérée.

Une équipe mixte sera intégrée dans le championnat masculin.

Dans le cas où une équipe ne présenterait que 5 joueurs prêts à jouer sur le terrain, la rencontre devra commencer et le résultat final sera valide.

En dessous de 5 joueurs, l'équipe sera déclarée forfait (Voir **Article 13**).

Article 9 : Arbitrage

Il n'y a pas d'arbitre officiel pour les rencontres du Championnat Académique (hormis pour les finales).

Pendant la phase des plateaux de qualification, l'arbitrage des rencontres sera géré par les étudiants CUA1 des équipes non-concernées par la rencontre en-cours.

Les responsables d'équipes pourront décider, avant le début du plateau, d'utiliser un autre mode d'arbitrage. Il devra être signalé sur la feuille de match dans la rubrique Réserve (Voir **Article 4**), AVANT le début de la rencontre.

Pour la phase à élimination directe, l'arbitrage des rencontres sera géré par les équipes elle-même. Les étudiants qui ont suivi la formation CUA1 devront arbitrer sur le mode d'une mi-temps par équipe. Un tirage au sort se fera avant le début de la rencontre pour désigner l'équipe qui commence à arbitrer. Les responsables d'équipes pourront décider, avant le début du plateau, d'utiliser un autre mode d'arbitrage. Il devra être signalé sur la feuille de match dans la rubrique Réserve (Voir **Article 4**), AVANT le début de la rencontre.

Les rencontres doivent se dérouler dans le respect de l'arbitre et de ces décisions. Dans le cas où l'arbitre jugerait un comportement disciplinaire inapproprié (critiques récurrentes, insultes, agression...), il devra reporter ces incidents sur la feuille de match (Voir **Article 4**).

Article 10 : Temps de jeu / Règlement

Le Championnat Académique de Volley-Ball se déroule en deux phases : des plateaux de qualification (de novembre à décembre) et une phase éliminatoire (de février à mai).



10.1 - Phase 1 : Plateaux de qualifications

Pour la première phase, la LGESU organise des plateaux de 3 à 5 équipes. Les temps de jeu évoluent en fonction du nombre d'équipes présentes :

1) Si 5 équipes présentes : 4 matchs (par équipes) d'1 set de 21 pts (2 points d'écart) :

⇒ Ordre des matchs : A-B; C-D; A-E; B-C; D-E; A-C; B-E; A-D; C-E; B-D

2) Si 4 équipes présentes : 3 matchs (par équipes) d'1 set de 25 pts (2 points d'écart) :

⇒ Ordre des matchs : A-B; C-D; A-C; B-D; A-D; B-C

3) Si 3 équipes présentes : 4 matchs (par équipes) d'1 set de 15 pts (2 points d'écart) :

⇒ Ordre des matchs : A-B; A-C; B-C; A-B; A-C; B-C

4) Si 2 équipes présentes : 1 match (Voir **Article 10.2**)

10.2 Phase 2 : Phase éliminatoire

Pour la seconde phase, le championnat se fera sous la forme de matchs à élimination directe.

⇒ 3 sets gagnants de 25 points en tie-break (2 points d'écart)

⇒ En cas d'égalité à 2 sets partout, la 3ème manche se jouera en 15 points (tie-break et 2 points d'écart)

Article 11 : Classements

11.1 Phase 1 : Plateaux de qualifications

Pour la phase de qualification sous forme de plateaux, les équipes seront classées selon le décompte suivant :

- Victoire : 2 points
- Défaite : 1 point.



En cas d'égalité les équipes seront départagées selon les critères suivants :

1. Différence entre les points marqués et les points encaissés sur l'ensemble du plateau
2. Plus grand nombre de points marqués sur l'ensemble du plateau (meilleure attaque)
3. Tirage au sort

Dans le classement général, les équipes marquent des points en fonction de leur classement sur les plateaux :

- Plateau de 5 équipes : 1er : 10 points, 2ème : 8 points, 3ème : 6 points, 4ème : 4 points, 5ème : 2 points
Forfait : 0 point (Voir Article 13)
- Plateau de 4 équipes : 1er : 8 points, 2ème : 6 points, 3ème : 4 points, 4ème : 2 points
Forfait : 0 point (Voir Article 13)
- Plateau de 3 équipes : 1er : 6 points, 2ème : 4 points, 3ème : 2 points,
Forfait : 0 point (Voir Article 13)
- Match à 2 équipes : Vainqueur : 4 points, Perdant : 2 points
Forfait : 0 point (Voir Article 13)

Au terme de tous les plateaux, un classement général sera établi pour réaliser le tableau des phases finales.

Les équipes en haut de classement rencontreront les équipes en bas de classement.

Une équipe qui n'a pas participé à la 1ère phase du Championnat Académique et qui souhaite intégrer le Championnat à partir de la phase finale sera considérée comme une équipe de bas de classement.

Une équipe qui a participé à l'Inter-Région sur la première partie de saison et qui souhaite intégrer le Championnat Académique à partir de la phase finale sera considérée comme une équipe de haut de classement.

11.2 Phase 2 : Phase éliminatoire

L'équipe gagnante est qualifiée pour le tour suivant. L'équipe perdante est éliminée du Championnat.

Article 12 : Report des rencontres

Aucune demande de report ne sera autorisée pour les plateaux de qualification.



Pour la phase à élimination directe, l'équipe qui souhaite reporter une rencontre doit effectuer les démarches suivantes :

- 1) Contacter le responsable de l'équipe adverse au moins 5 jours avant la date initialement prévue.
- 2) – Si accord entre les deux équipes : avertir la LGESU en y précisant la nouvelle date, le lieu et l'horaire de la rencontre.
 - Si refus de l'adversaire : effectuer une demande officielle à la LGESU qui étudiera les situations au cas par cas

La demande devra être faite par mail avant la date initialement prévue et au moins 48h avant la nouvelle programmation, à l'adresse suivante :

fclicier@sport-u.com.

La rencontre reportée devra se jouer sur les créneaux d'entraînements des équipes concernées et avant la programmation du tour suivant.

Après la programmation des rencontres par la LGESU, aucune installation ne pourra être proposée par la LGESU.

Si après accord du report, la rencontre ne se joue pas, l'équipe absente sera déclarée forfait.

Article 13 : Forfait

13.1 Procédures

Cas n°1

L'équipe prévient la LGESU et son(es) adversaire(s) de son indisponibilité au plus tard le matin du match avant 12h

⇒ Forfait pour le match (ou le plateau)

L'équipe doit informer la LGESU de son absence uniquement par mail à l'adresse suivante :

fclicier@sport-u.com



Cas n°2

L'équipe prévient la LGESU et son(es) adversaire(s) de son indisponibilité le jour du match après 12h et avant le début du match

- ⇒ Forfait pour le match (ou le plateau) + Facturation des frais de déplacement si une équipe se déplace et se retrouve sans adversaire.

L'équipe doit informer la LGESU de son absence uniquement par mail à l'adresse suivante : fclicier@sport-u.com

Cas n°3

L'équipe ne prévient pas la LGESU et son(es) adversaire(s) de son indisponibilité

- ⇒ Forfait pour le match (ou le plateau) + Exclusion directe du Championnat Académique + Facturation des frais de déplacement si une équipe se déplace et se retrouve sans adversaire.

13.2 Conséquences

Pendant la phase de plateaux de qualification, le **2^{ème} forfait entrainera l'exclusion de l'équipe du Championnat Académique.**

Pendant la phase à élimination directe, le **forfait d'une équipe entrainera l'exclusion de l'équipe du Championnat Académique.**

Article 14 : Intempéries

Toutes informations concernant l'annulation des rencontres pour cause de conditions météorologiques défavorables seront communiquées au plus tard le jeudi à 12h sur le site et la page Facebook de la LGESU.

Chapitre 3

RESPECT DU MATERIEL ET DES LOCAUX

Article 15 : Horaires

Les heures indiquées sur les calendriers sont les heures de début de rencontre.

Il appartient à chaque responsable de prévoir un temps suffisamment conséquent pour vos préparatifs d'avant match.



Les créneaux sont inflexibles : si une rencontre débute avec du retard, elle devra être raccourcie.

Conseil : Anticipez la préparation de la feuille de match pour gagner du temps sur l'aspect administratif d'avant-match (ou avant-plateau)

Article 16 : Utilisation des Installations Sportives

Le responsable d'équipe doit veiller au respect des installations sportives qui lui sont mises à disposition. Il est le garant du bon comportement de ses joueurs et de ses éventuels supporters.

Nous insistons sur :

- Le respect du matériel et de la propreté
- Le respect du personnel
- Le respect des horaires

La consommation d'alcool et de tabac est strictement interdite dans les enceintes sportives.

Les bouteilles et contenants en verre sont également interdits.

Toute dégradation constatée sera soumise à un remboursement des dégâts et à des sanctions disciplinaires.

Tout incident qui sera porté à l'attention de la LGESU pourra avoir des conséquences sur la participation de l'équipe au Championnat Académique et/ou sur les accès des équipes aux créneaux d'entraînements.

Les créneaux qui vous sont mis à disposition pour vos entraînements ou pour les rencontres universitaires devront obligatoirement être utilisés sous peine de facturation.

Pour les gymnases non-gardiennés, le responsable devra récupérer la clé à la LGESU en échange d'un chèque de caution de 100€.

Dans tous les cas, il vous appartient de prévenir Florian Clier par mail (au minimum 48h à l'avance) de toute annulation en précisant bien le GYMNASSE CONCERNE + le JOUR + l'HORAIRE de l'entraînement.

Contacts

Ligue Grand Est du Sport Universitaire
Site de Nancy-Metz
Campus Lettres et Sciences Humaines
23 Boulevard Albert 1^{er} – BP 60446
54001 Nancy Cedex

Responsable du Championnat Académique :
Florian CLIER
03.54.50.52.48
fclier@sport-u.com